INFO-VERDUN

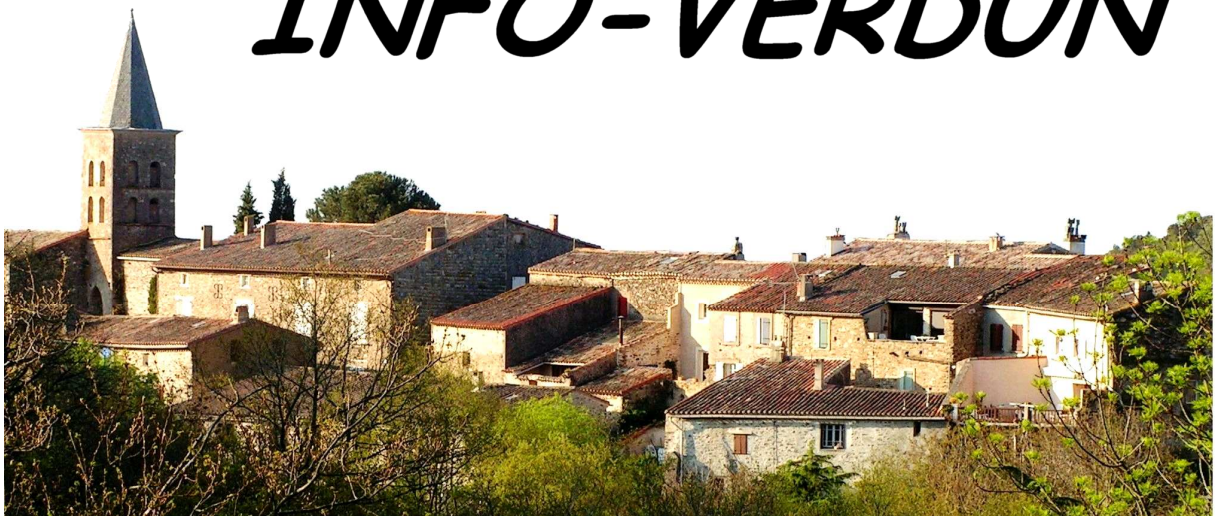

Comité de rédaction
Lydia GOTTI, Gérard GUIRAUD, Laurent MONSERAT, Cristel PEIX, Christian PELISSIER, Florent VIALADE.

www.mairieverdunenlauragais.com

N° 69 - Mars 2013

La vitalité et la richesse d'une commune dépend avant tout de ses habitants. L'évolution démographique est un signe de prospérité ou de déclin.
Le graphique ci-dessous met en évidence la croissance de la population ces vingt dernières années de l'ordre de 1% par an. Une analyse plus précise fait apparaître que cette progression provient d'un flux migratoire de l'ordre de 1.4% par an et d'un solde naturel négatif de -0.4% par an en moyenne. Toutefois, la croissance demeure modérée ce qui doit permettre à Verdun à la fois de conserver son identité tout en s'enrichissant de l'apport de chaque nouvel habitant.

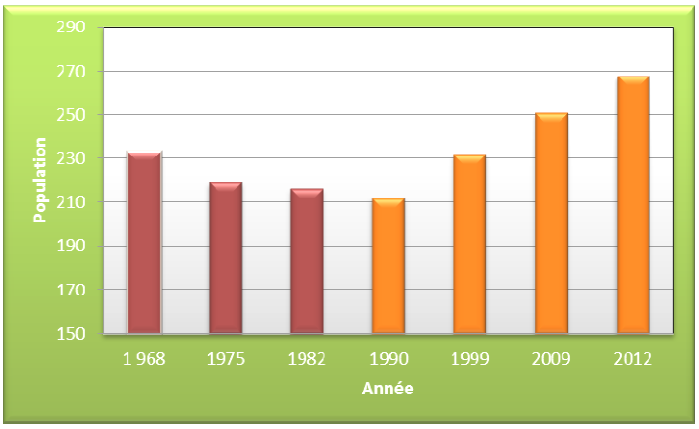

La révision des documents d'urbanisme en cours doit permettre de concilier l'encrage rural de la commune et son désir de maintenir une vie sociale.

Mairie de Verdun-en-Lauragais

tél. : 04 68 94 21 72
fax : 04 68 94 32 14
mairieverdunlauragais@wanadoo.fr

Secrétariat – ouverture
lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 10h à 12h

Salle polyvalente, bibliothèque
04 68 94 32 44

Ecole, cantine
04 68 94 30 10

SAMU : 15
Pompier : 18
Gendarmerie : 17
Secours : 112

Lyonnaise des eaux
0810 865 865

Ordures Ménagères
04 68 94 18 63

<u>Principales décisions du Conseil Municipal : (janvier à mars 2013)</u>

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le conseil municipal valide le projet de **P**lan d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urable de la commune.
Dans le cadre de la révision du PLU, le conseil municipal doit se prononcer sur le PADD qui donne les grandes orientations du projet de PLU.
A ce stade de la révision des documents d'urbanisme, les élus doivent proposer un zonage (zones agricoles, zones naturelles, zones constructibles). A ce jour, la commune est en déficit de terrains classés constructibles à la vente. Afin de débloquer cette situation, il s'agit de trouver des terrains à proximité de l'agglomération dont les propriétaires sont vendeurs.
La surface qui sera classée constructible est quasiment définie par les orientations du SCOT Lauragais qui s'imposent aux communes et qui a évalué la population maximale commune par commune à l'horizon 2030.
Les propositions que feront les élus aux personnes publiques associées et à Monsieur le Préfet doivent concilier l'intérêt de la commune, les obligations règlementaires et les disponibilités foncières à la vente. Les marges de manœuvre sont étroites.

Révision simplifiée du PLU

Le conseil municipal valide le projet de révision simplifiée du PLU pour les zones de Cayre - Cayrejac et de Peyreto – Puget Haut.

Ces deux révisions simplifiées ont pour objet, comme nous vous l'avons indiqué dans les précédents Info-Verdun, de créer des zones susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques. Les surfaces concernées sont de 37 ha et 25 ha.

Les diverses Personnes Publiques Associées ont été consultées ces derniers mois : ONF, RTF, DDTM, Pôle énergie, DREAL, Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles, Chambre d'Agriculture, SCOT Lauragais…
Ces PPA ont donné un avis qui a été communiqué à un commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier.

L'enquête publique se déroule actuellement (du 18 mars au 19 avril). Un registre est ouvert à la mairie et chacun peut noter ses observations.
Le commissaire enquêteur a été et sera présent les jours suivants :
- lundi 18 mars 2013, de 9 heures à 12 heures
- vendredi 29 mars 2013, de 9 heures à 12 heures
- vendredi 19 avril 2013, de 14 heures à 17 heures

Conformément à la règlementation deux avis ont été publiés dans la presse locale dans deux journaux différents pour informer de la tenue de l'enquête publique et affiché en mairie.

Le commissaire remettra son rapport dans le mois qui suit la fin de l'enquête publique et monsieur Le Préfet pourra statuer sur la proposition de révision simplifiée.
Si la décision est positive, des porteurs de projets pourront déposer des permis de construire.

Chemins de randonnée

Le conseil municipal décide de déposer une demande de subvention pour le balisage d'un sentier de randonnée : Les Trois Moulins, La Brunelle, Verdun.
Cette boucle de randonnée devrait s'inscrire dans Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Il s'agit d'un parcours pour les familles qui ne présente pas de difficultés et qui dure environ une heure.

Convention pour le déneigement

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour le déneigement du réseau communal, avec Monsieur Jean-Louis ESTEVE.

La modification de la carte intercommunale et les compétences retenues par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a eu notamment pour conséquence de réattribuer aux communes l'entretien de la voirie communale. En conséquence, une nouvelle convention sera signée avec Jean-Louis Estève qui se dévoue pour assurer le déneigement des routes et chemins depuis de nombreuses années. Il convient de le remercier pour cet engagement et son efficacité.

Equipement secrétariat

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise BUREAUX pour la fourniture d'un photocopieur couleur.

Vous avez remarqué qu'Info-Verdun a pris de la couleur en ce printemps 2013. Ceci a été possible du fait de l'acquisition de ce photocopieur couleur.

Piscine Municipale

Les tarifs d'entrée de la piscine restent inchangés.

La piscine municipale sera ouverte comme chaque année en juillet et août tous les jours de la semaine. Pour que ce service fonctionne trois Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) sont nécessaires ainsi que deux agents qui assurent l'entretien et la billetterie.

Le conseil municipal crée deux postes d'Educateurs Sportifs.
Pour la première fois depuis longtemps les trois MNS de l'année précédente reviennent. Les baigneurs auront donc le plaisir de retrouver Kloé originaire de Peyrens pour les deux mois,

Cloé qui vient de Dijon au mois d'août et Baptiste au mois de juillet, qui a ses attaches à Villespy.
Souhaitons que la saison 2013 soit aussi belle que 2012.

Comptes administratifs et comptes de gestion

Le conseil municipal vote les comptes administratifs établis par le Maire et approuve les comptes de gestion réalisés par le Percepteur. Ces deux comptabilités doivent être identiques.

Ces comptes administratifs font apparaître les résultats suivants pour chacun des budgets :
Budget principal : 110 664.52 € affectés en investissement
223 085.58 € d'excédent
Budget eau assainissement : 9 253.80 € d'excédent
Budget village de vacances : 5 994.92 € d'excédent

La commune de Verdun en Lauragais a donc un excédent de fonctionnement « consolidé » de 238 334.30 € au 31/12/2012. Ce montant est indispensable, d'une part pour assurer le fonds de roulement de la collectivité (décalage dans l'année entre les recettes et les dépenses) et également pour anticiper l'autofinancement nécessaire aux investissements futurs.
Il ne s'agit pas d'une « cagnotte », terme utilisé dans la presse locale pour d'autres collectivités territoriales qui avaient également un excédent. Le terme de « cagnotte » fait peut être référence dans l'imaginaire de certains à Arpagon dans l'Avare de Molière qui partait avec sa cassette sous le bras.

Ces ressources communales seront utiles pour financer les investissements de 2013 et 2014 compte tenu des difficultés croissantes d'obtenir des subventions des autres collectivités.

Travaux de voirie

Aménagement rue de la barbacane et chemins des trois moulins

Le conseil municipal décide de retenir pour les travaux :
Lot 1 goudronnage : 21 110 € HT, l'entreprise CAZAL
Lot 2 dallage de pierres : 23 950 € HT, l'entreprise AUBERT

Ces travaux d'aménagement s'inscrivent dans la continuité de l'aménagement du village en veillant à lui garder son caractère de village pas tout à fait de montagne, mais qui n'est pas non plus un village de plaine.
L'idée est de rénover la bande de roulement de la chaussée, en l'agrémentant de zones dallées qui délimiteront les places de stationnement et de petites placettes. Cet aménagement incitera fortement les voitures à rouler lentement dans certaines rues du village. La sécurité est un aspect important, tant pour les piétons, que les véhicules.

Rappelons que lorsque les travaux d'aménagement de la traversée du village au printemps 2014 seront réalisés (au printemps 2014), toute l'agglomération sera classée en zone 20 (vitesse maximum 20km/h) et les piétons seront prioritaires sur les voitures.

Voirie diverse

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise CAZAL d'un montant de 17 280 € HT. Ces travaux de réfection de voirie permettront la réfection du parking, devant le tennis et le chemin situé sur le communal. Egalement, la « maison de maître » de Vaïsse est habitée et le chemin public qui la dessert n'a pas été entretenu depuis des lustres. Son aménagement délicat compte tenu de sa configuration est prévu au printemps.

Informations diverses

Réformes des rythmes scolaires

Cette réforme découle du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 publié au Journal Officiel le 26 janvier 2013. Celui-ci précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire.

Afin d'avoir au niveau du territoire du SLA (Syndicat Lauragais Audois) qui regroupe 30 communes une application homogène de la réforme, pour l'organisation du temps d'activités périscolaires et des centres de loisirs extrascolaire cette réforme sera mise en place sur le territoire dès la rentrée 2013.

Les principes généraux d'organisation du temps de travail dans le premier degré (maternelle et primaire) seront les suivants :
- L'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin
- Tous les élèves continueront de bénéficier de 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines.
- La journée d'enseignement sera de maximum 5h30 et la demi-journée sera au maximum de 3h30.
- La durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation du temps scolaire, l'ajout des 3 heures de classe le mercredi matin permettra d'alléger les autres journées d'enseignement en moyenne de 45mn par rapport à leur durée actuelle.

La réforme des rythmes à l'école implique pour les communes de revoir l'organisation actuelle des activités périscolaires sur la semaine : temps de garderie (matin, midi et soir) et accueil du mercredi.

L'application sur le regroupement pédagogique Verdun – Villemagne conduit à la prise en charge des enfants par la collectivité (les communes) après les enseignements qui se

termineront à Verdun à 15h30 et à Villemagne à 15h15 jusqu'à 16h30. Egalement des accueils de loisirs extrascolaires (garderies) seront créés le mercredi. Le coût supplémentaire pour les deux communes sera de près de 10 000 € par an. L'Etat, participera partiellement les deux ou trois premières années uniquement.
Le transport scolaire sera assuré tous les jours d'école par le Conseil général comme actuellement ce qui entraîne 25% de frais supplémentaires pour le département.
Cette organisation permet donc aux enfants d'être pris en charge par la collectivité dans un cadre scolaire ou extra-scolaire les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h30 à 18h 0 et le mercredi de 7h30 à 12 h (environ).

Que de changement par rapport à ce qu'ont connu les parents et grands-parents de ces enfants. Jusqu'à la fin des années 70 (1970), seul l'Etat intervenait dans un cadre strictement scolaire. Donc les parents devaient s'organiser afin d'assurer la garde des enfants en dehors du temps de classe.
Au fil des ans, les collectivités locales ont apporté des services aux familles en mettant en place des cantines, des garderies, donc la collectivité à suppléé les parents.
La société a évolué et il est apparu un transfert de la responsabilité des familles vers les collectivités locales.
A ce jour, à Verdun, comme dans les autres communes, les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30, soit 11h par jour (6h à la charge de l'Etat, durant le temps scolaire, 5h à la charge des communes : cantine, garderie). La réforme des rythmes scolaires va accentuer la prise en charge par la collectivité des chères petites têtes blondes et brunes.

Travaux communaux

Pech de Bouille : Michel vient de terminer la clôture de la réserve d'eau. Un mur en pierre a été construit afin d'agrémenter les lieux et d'assurer une certaine protection aux biens et aux personnes. Il reste à traiter l'aspect paysagé par des plantations.

Nouveaux Verdunois

Nous souhaitons la bienvenue à Virginie Corbière et sa famille, domiciliés rue de la Paix.

Etat civil :
Décès :
Nous adressons nos sincères condoléances à la famille de Jean RUIZ décédé le 21 mars 2013

Ecoles

Les enfants, les enseignants et les parents des 2 écoles du Regroupement Pédagogique Verdun, Villemagne, Les Brunels vous donnent rendez-vous, samedi 15 juin, à partir de 11h, à la salle des Fêtes de Villemagne, pour leur traditionnel spectacle de fin d'année qui sera suivi d'un repas.

Les bénéfices de cette journée contribueront au financement des sorties pédagogiques des enfants. Nous vous espérons nombreux ce jour-là et vous remercions par avance de votre participation. Le menu et les modalités d'inscription vous seront communiqués ultérieurement.

Pour les Ecoles de Verdun et Villemagne
Philippe Baillou et Claire Bertin

Le mot des associations.

Club des Aînés Verdunois

Après l'assemblée générale de janvier, vient l'organisation du gouter avec loto et surtout la dégustation des oreillettes qui fut une belle réussite, bien que cette manifestation soit réalisée en plein hiver. Une grande majorité des adhérents avait répondu présent. Ce fut notamment l'occasion de revoir certaines personnes absentes pour l'AG, parfois pour des raisons de santé.

La rencontre inter villages du 15 mars a également attiré beaucoup de monde (26 équipes). Certains de nos adhérents ont aussi participé avec les villages voisins au voyage à BEZIERS pour le spectacle des 3 mers.

Avec le mois d'avril les manifestations ont un gout de vacances et le printemps va nous amener à Jean-Raymond ce prochain 16 avril. En effet cette journée verra les adhérents se retrouver dans le hameau de la commune, pour une grillade et des échanges sur l'historique de Jean-Raymond et les Pâques du temps passé. Déjà de nombreux inscrits les membres du bureau vont être obligés de se surpasser pour que cette journée soit belle.

Au programme :

- Ballade dans le hameau
- Grillade avec salade, charcuterie, saucisse grillée, fromage et dessert (omelette).
- Historique et origine du hameau.
- Pâques au temps passé.

(Participation : 5 Euros, si mauvais temps nous nous retrouverions à la salle des fêtes à VERDUN). « Il faut amener ses couverts »

Inscriptions auprès de Gérard GUIRAUD (04 68 94 33 30)
ou Lucette GUIRAUD (04 68 94 22 08) avant le 13 Avril.

Enfin les rencontre du mois de juin :
- Jeudi 6 juin voyage, région de Saint Jean de Luz - Vendredi 28 juin, sortie au restaurant.

Le président des Aînés Verdunois : Gérard GUIRAUD

Le comité des fêtes

Samedi 23 février s'est déroulé le carnaval dans le village. Malgré le froid et les flocons de neige rien n'a arrêté princesses, chevaliers, héros de bandes dessinées ou issus d'un monde d'une autre galaxie ! Une promenade autour du village s'est déroulée sous la conduite de l'accordéon de la chorale. Nous avions la compagnie de Madame Carnaval fabriquée par l'atelier éveil. Après son jugement, quelques craquements d'allumettes et la vilaine s'est vite enflammée pour la plus grande joie des petits et des grands. Un repas suivi d'une soirée dansante a permis aux Verdunois de se retrouver. Un bon moment passé et d'autres à venir…

Nous vous donnons **rendez-vous à la salle des fêtes le 20 avril à 19h pour une réunion** de préparation de la fête locale. Toutes les suggestions sont les bienvenues. Nous rappelons que le comité des fêtes recherche toujours de nouveaux membres et de nouvelles idées.
Pour nous contacter : Comite.fetes.verdun.lauragais@gmail.com

Le bureau